

**COMPTE RENDU ET DELIBERATION DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL****DE SAINT REMY DES MONTS du 05 mars 2020**

L'an deux mil vingt, le six mars à 20 heures 15, le conseil municipal de cette collectivité, régulièrement convoqué en date du 26 février 2020, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe CHARTIER Maire.

Date de convocation : <b>26/02/2020</b>	<b>Présents</b> : M. Philippe CHARTIER, Maire, Mmes : Élisabeth CORBIN, Charlotte LETOURNEUR, Fanny GISSELERE, Sabrina RICHARD
Date d'affichage procès-verbal de la réunion : 06/03//2020	MM : Arnaud JUGLET, Hubert LECUREUR, Jacky LALOI, Gilles MURAIL, David PAYSAN, Geoffrey PERRIN, Rémy YVON, Thierry RUEL.
Nombre de conseillers En exercice : 14	<b>Absent(es) excusé(es)</b> : Absent(e) Mme Isabelle ROBIN.
Présents : 13	<b>Secrétaire</b> de séance nommé(e) : Rémy YVON
Procuration(s) : 0	Secrétaire administrative : Catherine HARDOUIN GILOUPPE

**Ordre du jour :**

Le compte rendu de la réunion de conseil du 20 février 2020 est approuvé à l'unanimité.

- Approbation de la réunion du 20 février 2020 transmise par courriel le 26 février 2020
- ⇒ Vote du compte de gestion, compte administratif, et affectation des résultats 2019 du budget Assainissement
- ⇒ Vote du budget prévisionnel Assainissement 2020
- ⇒ Vote du compte de gestion, compte administratif du budget lotissement Hameau des Ouches
- ⇒ Vote du compte de gestion, compte administratif, et affectation des résultats 2019 du budget prévisionnel principal
- ⇒ Vote des Subventions aux associations 2020
- ⇒ Transfert de la participation aux classes de découvertes et séjours scolaires
- ⇒ Inscription des projets en investissement 2020
- ⇒ Vote des taux d'impositions 2020 (si communiqués par la Préfecture)
- ⇒ Vote du budget principal 2020
- ⇒ Questions diverses

Délibération <b>2020-08</b>	<b>VOTE DU COMPTE DE GESTION 2019 – BUDGET ASSAINISSEMENT</b>
--------------------------------	---

**Le conseil municipal**

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice **2019** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice **2019**, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,**

**APPROUVE** le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice **2019**. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Délibération  
2020-09

**VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 – BUDGET  
ASSAINISSEMENT**

président)

Nombre de membres en exercice : 14  
Nombre de membres présents : (retrait du maire

Nombre de membres votants : 12  
Pour : 12 –contre : 0 – abstention : 0

Le conseil municipal réuni sous la présidence de **Madame Élisabeth CORBIN** délibérant sur le compte administratif de l'exercice **2019** dressé par Monsieur Philippe CHARTIER, Maire, après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1-Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	0	2378,35	0,00 €	2 330,67 €	0,00 €	4 709,02 €
Opérations de l'exercice	19 548,00 €	18 699,21 €	614 802,85 €	698 119,51 €	634 350,85 €	716 818,72 €
<b>TOTAUX</b>	<b>19 548,00 €</b>	<b>21 077,56 €</b>	<b>614 802,85 €</b>	<b>700 450,18 €</b>	<b>634 350,85 €</b>	<b>721 527,74 €</b>
<b>Résultats de clôture</b>		<b>1 529,56 €</b>		<b>85 647,33 €</b>		<b>87 176,89 €</b>
Reste à Réaliser						
<b>TOTAUX CUMULES</b>		<b>1 529,56 €</b>		<b>85 647,33 €</b>		
RESULTATS DEFINITIFS	0,00 €	1 529,56 €		85 647,33 €		<b>87 176,89 €</b>

2-Constate, aussi bien pour la comptable principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice **2019** et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3-reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4-Arrête, à l'unanimité, les résultats définis tels que résumés ci-dessus

Délibération  
2020-10

**VOTE DE L'AFFECTATION DE RESULTAT 2019– BUDGET  
ASSAINISSEMENT**

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l' affectation du résultat de fonctionnement **2019**

Le conseil municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Résultat de l'exercice	-848.79 €
Résultats antérieurs reportés R 022 du compte administratif	2 378.35 €
Résultats à affecter (déficit D002)	1 529.56 €

Solde d'exécution cumulé d'investissement de	85 647.33€
Solde des restes à réaliser en investissement	0 €
Besoin de financement	0 €

Affectation	1 529.56€
Affectation en réserves R 1068 en investissement au minium pour la couverture du besoin de financement	
0€	
DEFICIT ou EXCEDENT Reporté en exploitation D/R 002	1 529.56 €

Délégation 2020-11	<b>VOTE DU BUDGET 2020 – BUDGET PREVISIONNEL ASSAINISSEMENT</b>
-----------------------	---

Le conseil municipal,

Après s'être assuré que le montant des soldes figurant au bilan de l'année 2019 aient été reportés,

Après s'être fait présenté le détail des dépenses et recettes du budget prévisionnel 2020

Considérant que le montant prévisionnel des dépenses et recettes

- 1- de la section d'exploitation s'équilibre à **24 912 €**
- 2- de la section d'investissement s'équilibre à **285 489€**

**APPROUVE**, à l'unanimité, le budget primitif 2020.

Délégation 2020-12	<b>VOTE DU COMPTE DE GESTION 2019 – BUDGET LOTISSEMENT HAMEAU DES OUCHES</b>
-----------------------	--

**Le conseil municipal**

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice **2019** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice **2019**, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,**

**APPROUVE** le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice **2019**. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes

Délégation 2020-13	<b>VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 – BUDGET LOTISSEMENT HAMEAU DES OUCHES</b>
-----------------------	---

Nombre de membres en exercice :

Nombre de membres présents : (retrait du maire)

Nombre de membres votants : 12

Pour : 12 –contre : 0 – abstention : 0

Le conseil municipal réuni sous la présidence de **Madame Élisabeth CORBIN** délibérant sur le compte administratif de l'exercice **2019** dressé par Monsieur Philippe CHARTIER, Maire, après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- 1- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		0,00 €	19 299,00 €		19 299,00 €	0,00 €
Opérations de l'exercice	20 786,63 €	20 786,63 €	0,00 €	19 299,00 €	20 786,63 €	40 085,63 €
<b>TOTAUX</b>	<b>20 786,63 €</b>	<b>20 786,63 €</b>	<b>19 299,00 €</b>	<b>19 299,00 €</b>	<b>40 085,63 €</b>	<b>40 085,63 €</b>
Résultats de clôture	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>		<b>0,00 €</b>	
Reste à Réaliser						
TOTAUX CUMULES						
RESULTATS DEFINITIFS			<b>0,00 €</b>		<b>0,00 €</b>	

- 2- Constate, aussi bien pour la comptable principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice **2019** et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;
- 3- Arrête à **l'unanimité**, les résultats définis tels que résumés ci-dessus

Délibération  
2020- 14

### VOTE DU COMPTE DE GESTION 2019 – BUDGET PRINCIPAL

#### Le conseil municipal

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice **2019** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice **2019**, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,**

**APPROUVE** le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice **2019**. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes

Délibération  
2020- 15

### VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 – BUDGET PRINCIPAL

Nombre de membres en exercice :

Nombre de membres présents : (retrait du maire)

Nombre de membres votants : 12

Pour : 12 – contre : 0 – abstention : 0

Le conseil municipal réuni sous la présidence de **Madame Élisabeth CORBIN** délibérant sur le compte administratif de l'exercice **2019** dressé par Monsieur Philippe CHARTIER, Maire, après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1-Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	ou déficit	ou excédent	ou déficit	ou excédent	ou déficit	ou excédent
Résultats reportés		141 947,30	<b>122 269,63</b>		122 269,63	141 947,30
Opérations de l'exercice	408 716,91	565 610,17	149 545,80	143 817,37	143 817,37	709 427,54
<b>TOTAUX</b>	<b>408 716,91</b>	<b>707 557,47</b>	<b>271 815,43</b>	<b>143 817,37</b>	<b>266 087,00</b>	<b>851 374,84</b>
Résultats de clôture		<b>298 840,56</b>	<b>127 998,06</b>		<b>127 998,06</b>	<b>298 840,56</b>
Reste à Réaliser			68 446,20	13 962,00	68 446,20	13 962,00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>408 716,91</b>	<b>707 557,47</b>	<b>340 261,63</b>	<b>157 779,37</b>	<b>748 978,54</b>	<b>865 336,84</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>298 840,56</b>	<b>182 482,26</b>			<b>116 358,30</b>

2-Constate, aussi bien pour la comptable principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice **2019** et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3-Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

5-Arrête les résultats définis tels que résumés ci-dessus.

Délégation <b>2020- 16</b>	<b>VOTE DE L'AFFECTATION DE RESULTAT 2019– BUDGET PRINCIPAL</b>
-------------------------------	---

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l' affectation du résultat de fonctionnement **2019**  
Le conseil municipal, à l'unanimité, **DECIDE** d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de l'exercice	156 893.26€
Résultats antérieurs reportés R 022 du compte administratif	141 947.30€
Résultats à affecter	298 840.56€
Solde d'exécution cumulé d'investissement de	-127 998.06 €
Solde des restes à réaliser en investissement	-54 484.20€
Besoin de financement	182 482.26€
Affectation	182 482.26€
Affectation en réserves R 1068 en investissement au minium pour la couverture du besoin de financement €	
Report en exploitation R 002	116 358.30€

Délégation <b>2020-17</b>	<b>VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2020</b>
------------------------------	---

Considérant la proposition de la commission des finances réunie le 25 février 2020,

Comme Chaque année, le conseil vote, à l'unanimité, les subventions aux associations proposées comme suit :

ASSOCIATIONS ST REMY DES MONTS	2020
Amicale des parents d'élèves de la Dive	150,00 €
Association sports et loisirs ASEL (Tennis) de St Rémy des Monts	150,00 €
Ass scolaire Intercommunale de la Dive	150,00 €
Cantine scolaire	2 000,00 €
Comité des Fêtes	550,00 €
Coopérative scolaire de St Rémy des Monts	150,00 €
Amicale des Anciens combattants	150,00 €
L'association de la Pêche Rémymontaise	150,00 €
Art et fléchir (demande 300€)	200,00 €

<b>AUTRES ASSOCIATIONS EXTERIEURES</b>	
Groupement et embellissement du canton de Mamers	50,00 €
Comice Agricole de Mamers	100,00 €
Concours animaux de viande	100,00 €
La Gaule du Saosnois	100,00 €
Ass pour le Don du Sang bénévole du canton de Mamers	50,00 €
Asidpa, Mamers : Ass de soins infirmiers à domicile pour personnes âgées Jules verne	45,00 €
ADMR Maison des services ADMR Saosnois et Marollais rue du Fort 72600 MAMERS	40,00 €
Résidents de l'HEPAD Marolles : pour organisation loisirs, animation	40,00 €
Croix rouge Française	45,00 €
VMEH de l'Orne (Mamers) : visite des malades dans les établissements hospitaliers	40,00 €
Ass dple infirmes cérébraux IMC Sarthe	40,00 €
AFM Ass Française contre les myopathies	40,00 €
ADAPT centre de rééducation professionnelle 1 bd de Maule 7250 St Saturnin	40,00 €
AFSEP : sclérose en plaques- 31700 Blagnac	40,00 €
AFSA : syndrome d'Angelman / personnes atteintes de déficience intellectuel et moteur, épilepsie, etc...	40,00 €
ADEPEI (Ass Départemental des amis et des parents de personnes ayant un handicap mental)	40,00 €
Mutilés de la voix- visite des malades et interventions écoles infirmières	40,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 540,00 €</b>

Délibération  
2020-18

**TRANSFERT DES PARTICIPATIONS AUX CLASSES DE  
DECOUVERTE AU CCAS**

Vu le Code Général des Collectivités territoriales

Afin d'accompagner les familles qui sollicitent une aide pour financer les sorties et voyages scolaires, Il est proposé de verser une subvention au profit du CCAS qui leur versera directement l'aide. Précédemment mais avec difficultés, l'aide était versée aux organismes organisant les sorties et voyages scolaires.

Il est donc proposé de verser la somme de 500€ annuellement au CCAS.

Vu l'avis favorable de la commission finances, le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **ADOpte** cette proposition à l'unanimité
- **AUTORISE** le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération
- **D'IMPuTER** la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget au compte 657362.

Délibération  
2020- 19

**PROPOSITIONS EN INVESTISSEMENT 2020**

Retrait de Fanny GISSELERE

Le maire propose au conseil d'inscrire en section d'investissement les reports ou estimations suivantes étudiées en commission de finances,

c/2031	Etudes CAUE nouveau lotissement	1 500,00 €
c/2183	Bureautique : MAJ Windows	2 000,00 €
c/2188	Boîte vêtements travail services techniques	290,00 €
c/2188	Gobelets plastiques personnalisés	558,00 €
c/2313	TRAVAUX SALLE	795 000,00 €
c/2313	Écoles classes peinture de 3 classes	9 000,00 €
c/2315	Voirie RAR passage piétons	8 700,00 €
<b>c/261</b>	Participations actions /(atesart)	100,00 €
c/020	Dépenses imprévues 7,5% sur 21 et 23	3 000,75 €

Le Comité des Fêtes s'associant à la personnalisation des gobelets, une participation de **233€ est inscrite au compte 1348.**

Le conseil vote à l'unanimité, au budget 2020 les propositions ci-dessus ligne de 1 à 4 ,6 et 9 à 10,

Vote de la ligne 5 : 2 absentions sur 13 votants

Vote de la ligne 7 : 1 abstention sur 13 votants

et charge le maire de solliciter ou signer les devis les pièces nécessaires à l'exécution de ces projets.

Délibération  
2020- 20

## RENOUVELLEMENT LIGNE DE TRESORERIE

Considérant que la ligne de trésorerie arrive à terme au 31.03.2020, il est proposé de la reconduire dans les mêmes conditions, soit une ligne de trésorerie pour un montant de 100 000€ (150€ de frais de réservation) - 0.80% à la marge, périodicité trimestrielle pour le paiement des intérêts.

Le conseil après en avoir délibéré, et à l'unanimité

**-AUTORISE** le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération

**- PREVOIT** les écritures comptables au compte 6618.

Délibération  
2020-21

## VOTE DU BUDGET 2020 – BUDGET PREVISIONNEL PRINCIPAL

Le conseil municipal,

Après s'être assuré que le montant des soldes figurant au bilan de l'année 2019 aient été reportés,

Après s'être fait présenté le détail des dépenses et recettes du budget prévisionnel 2020

Considérant que le montant prévisionnel des dépenses et recettes

3- de la section de fonctionnement s'équilibre à **667 386€**

4- de la section d'investissement s'équilibre à **1 032 247€**

**APPROUVE**, après vote à l'unanimité, le budget primitif 2020

## Questions diverses

### Budget

Le produit des taux d'imposition seront votés après les élections municipales, les bases n'étant pas encore communiquées.

D'autres investissements seront également votés avec le nouveau conseil municipal, notamment la voirie (panneaux, etc...).

### Fonds européens /Salle intergénérationnelle :

Un accord de principe a été attribué sur la partie neuve. Le montant sera connu sur la base des résultats de l'appel d'offres.

En fonction d'éventuelles sous-estimations du programme, la partie réhabilitation pourrait être représentée.

Les factures devront être réglées en juin 2021.

**TOITURE** : Suite à l'envoi des projets de toiture, un rendez-vous est organisé lundi 09 MARS à 19h avec les architectes

Un rendez-vous est également organisé avec le chargé de mission du Pays d'Alençon Mardi 31 mars à 15h30

### **Voirie départementale**

Dans le cadre de son programme annuel 2020 des travaux d'entretien du réseau routier, le département envisage de programmer des travaux préparatoires à la réalisation de la couche de surface par un enduit superficiel sur la RD 238 dans une section située en agglomération, au Magasin. Ces enduits finalisant ces travaux sont susceptibles d'être réalisés en 2021. Cependant le département propose aux communes d'assurer la maîtrise d'ouvrage si elles souhaitent voir ces travaux réalisés selon une autre technique qu'un enduit superficiel pour la couche de surface tel qu'un tapis en enrobé. Selon le choix, une demande de subvention doit être présentée au département avant le 12 mars 2020 (courrier reçu le 05 mars 2020). En cas de choix pour le tapis d'enrobé, le département ne réalisera pas les travaux préparatoires envisagés sur 2020. Le conseil ne donne pas suite.

### **ELECTIONS**

L'AMF rappelle que la date de fin de mandat pour le Maire et les Adjointes est effective si l'élection est acquise au 1<sup>er</sup> tour, au plus tard le 22 mars 2020  
Au 2<sup>ème</sup> tour, au plus tard le 29 mars 2020

**3 rue du Montgrignon** : logement libre à la location à compter de mi- avril .

---

### Tour de table

Hubert LECUREUR signale que les abords de la déchetterie sont sales.

---

La séance est levée à 22 h 10.